



# Programme AVOT OUBANIM

## Béhaalotékha 5786

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

Torah, chapitre 11, versets 14 à 23

PARACHA

Dans ce passage, **Moché Rabbénou se plaint**. Il dit à Hachem : "Je n'en peux plus ! **Porter ce peuple tout seul, c'est trop lourd pour moi !**" On sent vraiment la **fatigue**, la **pression** ; diriger le peuple juif, ce n'est pas une petite responsabilité.

Attention, comme nous l'explique le *Or Ha'haim Hakadoch*, ce n'est pas, *'Has Véchalom*, que Moché Rabbénou refuse la mission qu'Hachem lui a confiée, pas du tout ! Moché est fidèle, jusqu'au bout. Simplement, il nous apprend à lire les *Psoukim* : Moché a **mesuré la réalité**, cette **charge est trop lourde pour lui seul**, et il ne pourra pas la porter correctement sans aide. Autrement dit, ce que nous lisons ici dans la Torah, c'est à la lumière de l'explication du *Or Ha'haim Hakadoch*, qui s'appuie sur les *Midrachim* pour nous **faire comprendre en profondeur** ce que veulent dire les versets.

Hachem lui répond avec beaucoup de douceur : "Ne reste pas seul. Rassemble **70 anciens**, 70 hommes respectés du peuple, et Je vais leur **donner une part de l'esprit** qui est sur toi." Comme ça, ils t'aideront à porter la charge, et tu ne seras plus seul.

? Comment Moché Rabbénou a-t-il fait concrètement pour choisir ces 70 personnes ?

Il a commencé par prendre, dans chaque tribu, **six hommes importants**, connus, respectés. Des gens sérieux, **sur qui on peut compter**.

? Mais si on fait le calcul, 12 tribus  $\times$  6 personnes, ça fait 72 ! Or il n'en faut que 70, donc il y a deux personnes en trop. Alors, comment faire ?

Moché Rabbénou a trouvé une idée très élégante. Il a préparé 72 papiers. **Sur 70 papiers, il a écrit Zaken (ancien)**, et sur 2 papiers, il n'a rien écrit.

Ensuite, chacun des 72 hommes devait venir **tirer un papier**. Celui qui tombait sur "ancien" était choisi, et celui qui tombait sur un papier vide comprenait qu'il n'était pas retenu. Jusque-là, tout est clair. Mais la Torah,

Suite en page 2



Suite de la page précédente

PARACHA SUITE

telle que nous l'expliquent nos Sages, nous raconte que les choses ne se sont pas passées exactement comme prévu...

Quand on a appelé les 72 hommes à venir tirer au sort, **seulement 70 se sont présentés !** Deux ne sont pas venus.

? Qui étaient-ils ?

Eldad et Medad. Eux sont restés dans le camp. Ils ne sont pas venus participer à la sélection. Alors, à ce moment-là, on se dit : "Très bien ! Il y a déjà 70 personnes, on n'a même **plus besoin de faire le tirage au sort !**"

Et maintenant, écoutez bien ce qui se passe, c'est incroyable. Ces deux hommes, Eldad et Medad, ont **eux aussi reçu un esprit de prophétie !** Mais pas comme les autres. Pour les 70 anciens, c'est Moché *Rabbénou* lui-même qui leur a transmis une part de l'esprit divin qu'il avait. Mais Eldad et Medad, eux, ont **reçu directement d'Hachem le souffle divin.** C'est très beau, n'est-ce pas ? Eux, ils ne sont même pas venus, et pourtant, ils reçoivent une prophétie encore plus directe !

Et là, *Rabbénou* Be'hayé va encore plus loin. Il nous dit quelque chose de très fort : non seulement Eldad et Medad n'ont rien perdu en restant humbles, mais en

réalité, ils ont même **gagné plus que les autres anciens !**

? Pourquoi ?

Parce que, finalement, tous les anciens sont morts dans le désert, alors que Eldad et Medad, eux, ont **mérité d'entrer vivants en Erets Israël.** Incroyable ! Leur humilité ne les a pas diminués, elle les a élevés encore plus haut.

? Savons-nous précisément qui étaient Eldad et Medad ?

Le *Da'at Zekenim Miba'alé Tossefot* rapporte une tradition incroyable. Après *Matan Torah*, après le don de la Torah, beaucoup de couples ont dû se séparer, parce que **certaines unions**, qui étaient permises avant, sont **devenues interdites selon la Torah.**

Parmi ces personnes, il y avait même Amram lui-même. Il a réalisé que sa femme Yokhéved lui était interdite, puisqu'elle était sa tante. Il s'est donc séparé d'elle, puis il s'est remarié avec une autre femme. C'est de cette **seconde union que sont nés Eldad et Medad.** Ce même ouvrage rapporte le témoignage d'un voyageur qui raconte : "Moi, Hillel, j'ai vu la **tombe de Eldad et Medad**, et il était écrit dessus : 'Ici sont enterrés Eldad et Medad, frères de Aharon par le père, et non par la mère.'" Quelle histoire fascinante !

**Au final, quelle leçon magnifique : dans la Torah, la grandeur ne vient pas de celui qui cherche à être devant, mais de celui qui sait rester humble, discret, et sincère. Et parfois, c'est justement celui qui ne court pas après les honneurs qui reçoit le plus.**

CHMIRAT HALACHONE

en histoire

Le roi Chlomo nous enseigne : "Telle est la voie des moqueurs ; cela commence en **parlant excessivement de choses dénuées de sens**, comme il est écrit : 'La voix du sot se reconnaît à l'abondance de ses paroles.'" (*Kohélet* 5, 2)

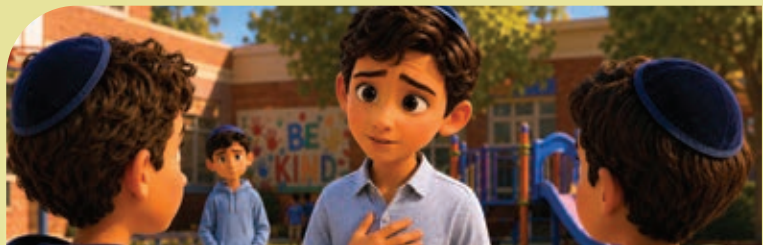
## LE CAS DE LA SEMAINE

Élie a écouté du *Lachone Hara'*, l'a répété à deux amis, mais maintenant il regrette tout.

QUESTION

De quelle façon Élie peut-il faire Téchouva ?

Réponse



Pour se repentir d'avoir cru et répété du *Lachon Hara'*, Élie devra **tout faire pour convaincre ses deux amis de ses propos infondés**, puis il devra obtenir le **pardon de la victime du Lachon Hara'**. Dans un second temps, il lui faudra être **résolu de ne pas croire ce qu'il a entendu**, puis prendre sur lui de ne **plus jamais écouter ni croire de Lachon Hara'**, avant de **demander à D.ieu de lui pardonner.**



## HALAKHA

Dans cette *Halakha*, le *Choul'han 'Aroukh* nous enseigne une **règle très importante sur le *Minyan***. Si on a commencé à dire le *Kaddich* ou la *Kédoucha* (ou toute autre chose qui nécessite dix hommes, comme la *Birkat Cohanim*, la lecture de la Torah ou la *Haftara*), et qu'au début il y avait bien dix hommes, mais qu'ensuite **une partie d'entre eux est sortie**, alors on peut quand même **terminer ce qu'on a commencé**. Mais attention, il faut qu'il reste la majorité du *Minyan*, c'est-à-dire **au moins six hommes**. On peut terminer ce qu'on a commencé, mais on ne commencera jamais une nouvelle chose sans dix hommes.

? S'il y avait dix hommes au moment où on a dit le *Kaddich* après *Yichtaba'h*, mais que certains sortent juste après, **avant qu'on ait dit *Barékhou***, est-ce qu'on peut quand même dire *Barékhou* sans *Minyan* ?

Le *Michna Beroura* répond que oui.

? Pourquoi ?

Parce que ***Barékhou* n'est pas une nouvelle étape**, c'est la suite du *Kaddich*, et on a appris une règle : ce qu'on a commencé avec un *Minyan*, on peut le terminer, même s'il n'y a plus dix personnes.

? Si le '*Hazan* a commencé la '*Hazara* (la répétition de la '*Amida*) avec dix hommes, mais que certains sont sortis au milieu, peut-il continuer ?

Oui. Il pourra continuer toute la '*Hazara* jusqu'au bout, **y compris la *Kédoucha***.

? Dans cette '*Hazara*, alors qu'il n'y a plus de *Minyan*, est-ce que les *Cohanim* peuvent faire la *Birkat Cohanim* ?

Cette fois, la réponse est non.

? Pourquoi ?

Parce que la ***Birkat Cohanim* est considérée comme un nouveau sujet**. En revanche, le '*Hazan* pourra dire les phrases de *Birkat Cohanim* qui font partie de la '*Hazara*, car elles font partie de ce qu'on a déjà commencé.

? Une fois que le '*Hazan* a terminé la '*Hazara* (même sans *Minyan*), est-ce qu'il pourra dire le demi-*Kaddich* qui suit ? Et qu'en est-il du *Kaddich Titkabal* que l'on dit après *Ouva Létsion* ?

Le *Michna Beroura* répond : oui, on dira tous les *Kaddichim* : non seulement le demi-*Kaddich* après la '*Hazara*, mais **même le *Kaddich Titkabal* après *Ouva Létsion***, car tout cela est **considéré comme un seul et même ensemble**.

**Voilà une idée très forte : quand on est dans un *Minyan*, on ne fait pas que passer, on fait partie du groupe. Et chacun compte vraiment.**

? Si on a commencé la lecture de la Torah avec un *Minyan*, et que des hommes sortent en cours de lecture, au point qu'il ne reste plus que six personnes, est-ce qu'on peut continuer ?

Oui, on continue la lecture car cela fait partie de ce qu'on a déjà commencé. Mais attention, on ne rajoutera **pas de montées supplémentaires**. On fera uniquement les **montées obligatoires**.

? Et le *Kaddich* après la lecture ?

Bien sûr qu'on pourra le dire, puisqu'il fait partie du même ensemble.

Pour conclure, **le *Rama* nous met en garde** : même si tout cela est permis, **sortir en plein milieu est une faute**. Il cite même un **verset très sévère** contre ceux qui quittent la synagogue et **laissent l'assemblée sans *Minyan***. Cependant, il y a une nuance importante : on a le **droit de sortir à la fin d'un "sujet"**, même si cela enlève le *Minyan*. Par exemple, si quelqu'un est venu seulement pour compléter un *minyan* afin de dire le *Kaddich* et *Barékhou*, il pourra répondre à ces passages puis partir. Il n'est pas obligé de rester jusqu'à la fin de toute la *Téfila*.

**Mais attention** : le *Michna Beroura* précise que cette permission de partir n'existe que si la personne a **déjà entendu elle-même la *Kédoucha* et les *Kaddichim* jusqu'à '*Aléno Léchabéa'h***. Mais si elle n'a pas encore entendu la *Kédoucha*, même si elle est pressée, elle ne pourra pas partir.

? Pourquoi ?

Parce qu'elle fait déjà partie du *Minyan*. Même s'il resterait encore dix personnes sans elle, elle ne peut pas quitter, tant qu'elle n'a pas elle-même accompli sa *Téfila*, elle **doit rester**.





## MICHNA

La *Michna* pose une question très importante : **où le dégât a-t-il eu lieu ?** Parce que pour obliger quelqu'un à payer, ce détail change tout.

La règle générale est simple : quel que soit l'endroit où le dégât se produit, **celui qui en est responsable doit payer**. Par exemple, le propriétaire d'un taureau, ou celui qui a allumé un feu, ou celui qui a creusé un trou : tous doivent réparer les dégâts qu'ils ont causés. Mais il y a une exception très importante : quand le dégât se passe **chez le propriétaire de l'élément qui a causé le dégât**.

Imaginons : le taureau de Réouven entre sans permission dans le champ de Chim'on. Et là, le taureau de Chim'on l'attaque. Dans ce cas, Chim'on ne paiera pas.

? Pourquoi ?

Parce qu'il peut dire : "Qu'est-ce que ton taureau faisait chez moi ?" C'est **pareil dans tous les cas** : si le taureau tombe dans un trou creusé chez Chim'on, s'il se brûle avec un feu allumé chez lui, ou même si Réouven lui-même entre et se fait mordre ou blesser.

On peut ajouter un exemple très concret : **Réouven dépose ses courses dans la cour de Chim'on**, le temps d'aller chercher sa voiture. Le chien de Chim'on en profite et mange tout.

Dans ce cas aussi, Chim'on ne paiera pas, car il peut dire : "Mais qui t'a permis de déposer tes affaires chez moi sans autorisation ?" L'argument de Chim'on reste toujours le même : "Tu n'avais pas le droit d'entrer chez moi sans autorisation."

Mais attention, il y a une **limite à cela**. Si Chim'on lui-même attaque Réouven et le frappe pour le faire sortir, alors là, il devient responsable.

? Pourquoi ?

Parce que même s'il avait le droit de le faire sortir, il n'avait **pas le droit de lui faire du mal**.

Et c'est exactement la même idée dans un autre cas : si ce n'est pas le chien, mais **Chim'on lui-même** qui mange tout ce qu'il y a dans le panier de Réouven, alors là aussi,

**En résumé, on est responsable des dégâts qu'on cause, sauf si cela se passe chez soi, quand l'autre est entré sans autorisation, ou dans une cour commune, où chacun a le droit d'être là : dans ce cas, chacun doit faire attention à ses propres affaires. Mais tout dépend du contrat : si certaines choses sont interdites (comme faire entrer des animaux), celui qui ne respecte pas devra payer, et même chez soi, on n'a jamais le droit de blesser quelqu'un : on peut le faire sortir, même en le poussant, mais en aucun cas lui faire du mal.**

**il sera responsable**. Réouven pourra lui dire : "Même si tu avais le droit de faire sortir mon panier de chez toi, tu n'avais **pas le droit de manger ce qu'il y avait dedans !**"

? La *Michna* ajoute maintenant un nouveau cas. Et si le lieu appartient aux deux à la fois ? Par exemple, Réouven et Chim'on partagent une même cour.

Si le taureau de Chim'on abîme les affaires de Réouven, en mangeant ou en piétinant, alors, Chim'on ne paiera pas.

? Pourquoi ?

Parce qu'il peut dire : "**Moi aussi, j'ai le droit d'être ici !**" Donc, chacun doit faire attention à ses propres affaires. Mais là encore, **tout dépend de ce qu'ils ont décidé entre eux**.

Si la cour **permet aussi de faire entrer des animaux**, alors cette règle reste valable. Mais si la cour est faite seulement pour **déposer des objets**, et qu'il est interdit d'y faire entrer des animaux, alors **celui qui fait entrer son animal devra payer les dégâts**. Et **même si les animaux sont autorisés**, cela ne vaut que pour un **comportement normal**. Si l'animal devient **agressif et donne des coups de corne**, alors son propriétaire devra payer.

Enfin, la *Michna* termine en rappelant une règle déjà vue : quand il y a un dégât, celui qui en est responsable doit **payer avec le meilleur de ses terrains**.

? Pourquoi le répéter ?

La *Guémara* explique que ce n'est pas une simple répétition. En réalité, la *Michna* **ajoute un cas qu'on n'avait pas encore mentionné clairement**. Un taureau peut faire des dégâts de trois façons : en **mangeant**, en **piétinant**, ou en **donnant des coups de corne**. Ce dernier cas s'appelle *Kéren*. Au début, la *Michna* n'en avait pas parlé explicitement. Ici, en rappelant la règle générale, elle vient aussi inclure ce cas-là.





Néhémie, chapitre 5, versets 13 à 19

**KÉTOUVIM**  
 HAGIOGRAPHES

Néhémie nous raconte qu'après avoir **obtenu l'accord de tous les créanciers de renoncer à leurs dettes**, il a voulu faire un geste symbolique très fort.

? Pourquoi ?

Pour être sûr que **personne ne reviendra en arrière sur son engagement**.

Néhémie dit : "J'ai pris les pans de mon vêtement entre mes mains, et je les ai **secoués avec force**. Et j'ai ajouté : 'De la même manière que je secoue mon vêtement, ainsi **Hachem secouera celui qui ne respectera pas l'engagement** que nous venons de prendre."

? Qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela signifie que **cette personne pourrait tout perdre**, *Hachem Yichmor* : des membres de sa maison, ainsi que ses biens, tout ce qu'il a construit avec tant d'efforts. Et ce ne serait pas quelque chose de passager, ce serait définitif, irréversible. Le message était très fort.

Et là, regardez la beauté du peuple juif. Toute l'assemblée a répondu d'une seule voix : "Amen ! Ainsi en sera-t-il !" Et ils ont même fait des **louanges à Hachem**, en Le remerciant d'avoir mis dans leur cœur, et dans le cœur de Néhémie, cette **force de renoncer à leurs dettes**. Néhémie témoigne : **tout le peuple a vraiment agi ainsi**. Ils ont rendu les champs qu'ils avaient pris en garantie, et ils ont annulé les dettes.

Puis Néhémie ajoute quelque chose d'encore plus fort : "Quant à moi, depuis le jour où j'ai été nommé gouverneur du pays, depuis la vingtième année du roi Darius jusqu'à la trente-deuxième année, pendant douze ans, ni moi ni mes frères n'avons mangé le **'pain du gouverneur'**."

? Qu'est-ce que cela veut dire ?

Normalement, un gouverneur avait le **droit de prendre de l'argent au peuple** pour vivre avec un grand confort.

**Et au final, il ne demande qu'une seule chose : qu'Hachem s'en souvienne. Parce que quand quelqu'un agit vraiment pour Hachem, la seule récompense qu'il cherche, c'est d'avoir trouvé grâce aux yeux d'Hachem.**

Mais Néhémie dit : "Nous, nous n'avons pas fait cela. Nous avons **payé notre nourriture avec notre propre argent**." Et pourtant, les gouverneurs d'avant faisaient tout le contraire. Ils **imposaient lourdement le peuple**, prenaient beaucoup d'argent, et vivaient dans le luxe. Mais Néhémie dit : "Moi et mes hommes, nous n'avons jamais agi ainsi. Et pourquoi ? Par crainte d'Hachem."

Néhémie va encore plus loin. Il dit : "Même pour la **construction de la muraille**, j'ai **participé personnellement**. Je donnais de l'argent de ma propre poche pour **encourager les constructeurs**."

Il aurait pu profiter de la situation : acheter des terrains, devenir encore plus riche, mais il ne l'a pas fait. Au contraire, il a **tout donné pour aider le peuple**. Et ses hommes ont fait comme lui. Personne n'a cherché à profiter.

Tous avaient **une seule mission : aider et terminer la muraille**.

Il raconte aussi qu'il avait autour de lui une **équipe** d'environ 150 personnes, et **tous mangeaient à sa table**. Chaque jour, il préparait un **repas important** : un taureau, six moutons de qualité, des volailles, et tous les dix jours, du bon vin en abondance. Tout cela pour **soutenir et encourager son équipe**. Et malgré tout cela, il insiste encore : "Le pain du gouverneur, je ne l'ai jamais demandé." Il n'a pris aucun impôt du peuple, parce qu'il savait que le **peuple souffrait déjà**.

Néhémie termine avec une prière bouleversante : "**Souviens-Toi de moi, Hachem, mon D.ieu, pour le bien, pour tout ce que j'ai fait pour ce peuple**." Et là, les enfants, il faut bien comprendre. Néhémie n'a pas fait tout cela pour être applaudi. Il n'a pas fait tout cela pour devenir riche. Il n'a pas fait tout cela pour qu'on parle de lui. Il a tout fait, juste parce que c'était la **volonté d'Hachem**.




**CHMOUEL  
PROPHÈTES**

On se souvient que David et ses hommes vivaient depuis un certain temps chez les Philistins, sous la domination d'Akich, dans la ville de Tsiklag. **Lorsque les Philistins rassemblèrent leur armée pour faire la guerre à Israël**, Akich dit à David : "Tu viendras avec moi à la guerre, mais tu ne seras pas en première ligne. **Tu resteras à mes côtés pour assurer ma protection.**"

Le *Malbim* explique qu'Akich agissait ainsi parce qu'il doutait que David accepte de combattre ses frères, et parce que les Philistins eux-mêmes ne lui **faisaient pas confiance**. En le gardant près de lui, il était **sûr de sa loyauté**. David accepta, soulagé de ne pas avoir à combattre Israël. Akich, satisfait, lui **accorda une confiance totale**.

Pendant ce temps, le texte nous informe que **Chaoul était profondément inquiet face à la guerre imminente**. Si Chmouel avait été vivant, il l'aurait consulté. Mais le texte nous rappelle qu'il était déjà mort et enterré à Rama. De plus, Chaoul avait fait disparaître du pays toutes les formes de sorcellerie : devins, nécromanciens et pratiques occultes... et maintenant, il ne savait plus vers qui se tourner. Les Philistins campèrent à Chounem, et Chaoul installa son armée au mont Guilboa'.

En voyant la puissance ennemie, il fut saisi d'une grande peur. Alors **Chaoul interrogea Hachem, mais il ne reçut aucune réponse**. Il chercha ensuite dans les rêves, sans réponse. Il consulta les *Ourim Vétoumim*, mais eux non plus ne lui répondirent pas, car il avait **fait massacrer les Cohanim**. Il interrogea même les prophètes, mais personne ne lui répondit. Le cœur lourd, il dit à ses serviteurs : "Cherchez-moi une **femme pratiquant la nécromancie**." On lui répondit : "Il y en a une à 'Ein Dor."

Chaoul se déguisa, quitta ses vêtements royaux et, accompagné de deux hommes, se rendit chez cette femme en pleine nuit. Le Rachi explique que ce n'était **pas réellement la nuit**, mais le jour ; cependant, leur détresse était telle que **tout leur paraissait sombre**. Chaoul lui dit :

**"Fais-moi monter celui que je te désignerai."**

La femme, ignorant qu'il s'agissait du roi Chaoul, répondit : "Tu sais que Chaoul a éliminé tous les nécromanciens. Pourquoi me mettre en danger ?" Chaoul lui jura qu'il ne lui arriverait rien. Elle demanda : "Qui veux-tu que je fasse monter ?" Il répondit : "Chmouel."

Elle accomplit son acte. Mais dès que Chmouel apparut, elle poussa un cri terrible et dit : "Pourquoi m'as-tu trompée ? Tu es le roi Chaoul !" Chaoul lui dit : "N'aie pas peur. Dis-moi ce que tu as vu." Elle répondit : "J'ai vu **deux êtres**

**divins monter de la terre**." Rachi explique

qu'il s'agissait de **Chmouel et de Moché**. Chmouel, craignant d'être convoqué pour un jugement, demanda à Moché de l'accompagner. Chaoul demanda : "Quel est son aspect ?" Elle répondit : "Un vieil homme enveloppé dans un manteau." Ce manteau était celui que la **mère de Chmouel lui avait fait dans son enfance**. Il ne s'en était jamais séparé, même dans la mort. Et **même dans le Ciel, il en est resté revêtu**. Le *Midrach Tan'houma* ajoute qu'il se relèvera avec ce manteau lors de la résurrection des morts. En entendant cette description, Chaoul comprit qu'il s'agissait bien de Chmouel. **Il se jeta à terre et se prosterna** complètement, la **face contre terre**.

**?** Mais pourquoi, au fait, la femme a-t-elle poussé ce cri ?

Parce que, normalement, lorsqu'on fait apparaître un mort, il **apparaît à l'envers**. Ici, Chmouel apparut dans le sens normal. Elle comprit que cela se produisait en l'honneur de celui qui l'avait convoqué, et un **tel honneur ne pouvait être accordé qu'au roi**. Ainsi, elle reconnut Chaoul.





## HISTOIRE

À Flatbush, en Amérique, il y avait une célèbre pâtisserie Cachère appelée Baggelo. Le patron s'appelait monsieur Chaoul Rosenblum.

Un vendredi après-midi, juste avant Chabbath, la **pâtisserie venait de fermer.**

Tout le monde était déjà parti lorsque monsieur Rosenblum remarqua un plateau oublié avec quelques viennoiseries. Il se dit : "Quel dommage de les laisser durcir tout le week-end..." Alors il prit un grand sac solide de la pâtisserie, y mit les **viennoiseries et les chargea dans sa voiture.**

Comme chaque vendredi, avant de rentrer chez lui, il passa d'abord souhaiter Chabbath Chalom à ses parents. Au milieu de la discussion, sa mère lui dit : "Tu sais, ton père a du mal maintenant à transporter son *Talith* et ses *Téfilines* à la synagogue. J'aimerais bien que la prochaine fois, tu nous apportes un de tes sacs solides de la pâtisserie." Chaoul sourit. "Mais justement, j'en ai **un dans la voiture**, et il n'est même pas vide !" Il revint avec le sac. "Le sac est pour papa, et les **viennoiseries sont pour toi !**" Sa mère éclata de rire. "**Qu'est-ce que tu veux que je fasse de tout ça ?**" Mais Chaoul insista : "Garde-les, vous trouverez bien à qui les donner." Après avoir souhaité un bon Chabbath à ses parents, il rentra chez lui.

Le vendredi soir, après le repas, monsieur Rosenblum père s'installa dans son fauteuil préféré pour lire son *'Houmach*. C'était un fauteuil électrique avec plusieurs boutons permettant de le redresser ou de l'incliner. Mais au bout d'un moment, il **s'endormit**, et son **'Houmach glissa de ses mains directement sur les boutons.** Soudain, le **fauteuil se mit à bouger dans tous les sens** : il se redressait, se couchait, se rallongeait...

Monsieur Rosenblum père était complètement paniqué. Sa femme comprit que le *'Houmach* appuyait sur les boutons, mais elle préféra ne pas le retirer elle-même pendant Chabbath. Elle descendit alors chercher un **non-juif qui passait souvent dans le quartier pour aider les familles juives en cas de besoin.** L'homme monta rapidement, retira le *'Houmach*, et le fauteuil s'arrêta immédiatement. **Pour le remercier**, madame Rosenblum pensa aux **viennoiseries** apportées par son fils avant Chabbath. Elle les lui donna dans un sachet. Mais en voyant les croissants, l'homme sursauta. "Quoi ?! Des croissants ?! Maintenant **je sais vraiment que Hachem**

**protège les Juifs !"**

Les Rosenblum ne comprenaient pas, alors l'homme expliqua. "Je m'occupe souvent d'un monsieur juif âgé de 95 ans, monsieur Fried. Chaque Chabbath matin, après le *Kiddouch*, il **aime manger quelques viennoiseries.** Tous les vendredis, je vais lui en acheter dans une pâtisserie Cachère. Mais aujourd'hui, **je suis arrivé trop tard.** Tout était fermé. Vu son âge, je ne voulais pas le laisser sans rien manger. Alors je suis finalement allé **acheter des croissants dans une boulangerie non-Cachère.** Je comptais les lui apporter demain matin." Puis il leva le sachet rempli des viennoiseries que madame Rosenblum venait de lui offrir. "Maintenant, grâce à vous, je n'aurai plus besoin d'apporter à monsieur Fried les **croissants non-Cachères** que j'avais achetés cet après-midi. À la place, je pourrai lui donner ceux-là !"

Après Chabbath, les parents appelèrent immédiatement leur fils pour lui raconter cette histoire incroyable. Très ému, **Chaoul téléphona à la fille de monsieur Fried et lui raconta toute la suite d'événements** : les viennoiseries oubliées dans la pâtisserie, le sac laissé dans la voiture, la demande de sa mère, le fauteuil devenu incontrôlable, puis les croissants finalement donnés au non-juif.

La fille de monsieur Fried resta silencieuse quelques instants, puis elle dit avec émotion : "Vous ne vous rendez pas compte de ce que vous êtes en train de raconter..." Elle expliqua alors que son père avait **survécu aux camps de concentration.** "Pendant la guerre, il lui arrivait parfois de rester plusieurs jours sans manger plutôt que d'avaler quelque chose de non-Cachère. Même dans les moments les plus terribles, il était prêt à souffrir de la faim pour **rester fidèle à la Cacheroute.** Puis elle ajouta : "Regardez maintenant. À l'âge de 95 ans, après une vie entière de fidélité à Hachem, **Hachem continue encore à le protéger pour qu'il ne mange pas quelque chose d'interdit.**"

Tout à coup, Chaoul comprit que rien n'était arrivé "par hasard". Les viennoiseries oubliées, le sac laissé dans la voiture, la demande de sa mère, le fauteuil qui s'affole, le non-juif qui passe dans la rue... **Tout avait été organisé du Ciel pour protéger un Juif** qui, toute sa vie, avait été prêt à tout pour **manger Cachère.**



## Question



Ra'hel fait du tri dans une **boîte de vieux bijoux devenue encombrante**. En examinant quelques pièces ternies, elle

est persuadée qu'il ne s'agit que de simples bijoux en zirconium, sans grande valeur. Souhaitant s'en débarrasser, elle demande à son aide-ménagère, Myriam, de les **jeter avec le reste des objets inutiles**.

Avant de les mettre à la poubelle, Myriam les observe plus attentivement. Intriguée par leur apparence, elle prend soin de les faire examiner et découvre avec surprise qu'il s'agit en réalité de **véritables bijoux, d'une valeur bien supérieure** à ce que Ra'hel imaginait.




*Myriam se retrouve alors face à une hésitation : puisque Ra'hel lui a explicitement demandé de les jeter, peut-elle désormais les garder pour elle, ou bien s'agit-il d'un abandon prononcé par erreur, qui ne lui donne aucun droit de les prendre ?*



- Baba Metsi'a 41a depuis Rav Anan jusqu'à Lo Havéyada
- Hagahot Achri Baba Metsi'a 5, 33
- Nétivot Hamichpat 142, 3

## RÉPONSE

Le *Hagahot Achri*, tel qu'il est expliqué par le *Nétivot*, établit une **distinction fondamentale** entre deux types d'erreurs lorsqu'une personne renonce à un bien.

Le premier cas est celui d'une **erreur de droit** : la personne connaît l'objet dont elle se défait, mais elle se trompe simplement sur le **statut Halakhique** ou sur la **valeur juridique** de ce à quoi elle renonce. Comme le cas de quelqu'un qui laisserait autrui prendre possession d'un bien qu'il pensait ne pas être à lui. Dans une telle situation, bien que sa décision repose sur une erreur, **l'abandon reste valable**, car elle avait conscience de l'objet concerné et a néanmoins choisi d'y renoncer, son erreur quant au statut du bien n'invalide pas son renoncement.

Le second cas est celui d'une **erreur dans la nature même** de la chose : la personne ne se trompe pas sur une règle extérieure, mais sur l'objet lui-même. Autrement dit, elle ignore totalement ce sur quoi elle renonce. C'est précisément le cas ici : Ra'hel ne savait pas qu'il s'agissait de véritables bijoux ; elle **croyait jeter de simples bijoux fantaisie sans valeur**. Son renoncement ne portait donc pas sur la réalité de l'objet, mais sur une représentation erronée de celui-ci. Une telle renonciation est considérée comme faite par erreur essentielle, et n'a donc aucune validité. Myriam ne peut donc pas conserver les bijoux pour elle, et elle doit les restituer à Ra'hel.

Il convient toutefois de préciser une exception importante : si les bijoux avaient déjà été **effectivement jetés et perdus de manière irréversible**, ils auraient alors acquis le statut de **Zouto Chel Yam**, c'est-à-dire d'un bien définitivement perdu, comme par exemple un bien emporté par la mer, qu'il est permis de récupérer.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun


Mise en page : Dafna Uzan


Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moché Smietanski (*Guémara*), Alexandre Roseblum (*Chemirat Halachon*)




**Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97**

Pour tous renseignements :

 01 77 50 22 31

 +972 54 679 75 77

 [avotoubanim@torah-box.com](mailto:avotoubanim@torah-box.com)